



Compte rendu de l'atelier mensuel des projets Mercredi 11 décembre 2019

30 personnes présentes.

6 personnes participent pour la première fois :

- Clémence, étudiante à Sciences Po Rennes, fait un dossier sur les victimes des pesticides.
- Patrick et Françoise d'Ille et Vilaine ; Patrick salarié du privé et à son compte, est atteint d'un lymphome. Ils sont à la recherche d'informations et de solidarité.
- Nicole participe aux Coquelicots de Mordelles.
- Gilles, en rémission d'un lymphome, s'est déplacé de Pornic (44). Reconnu en maladie professionnelle avec le soutien du Collectif, il s'est engagé à son tour à soutenir en particulier des riverains. Il est choqué par la campagne mensongère de la FNSEA sur l'agribashing ; celle-ci vise à tromper les gens en faisant croire que nous nous opposons aux paysans alors que nous nous opposons au modèle agricole que la FNSEA défend ; au contraire de celle-ci qui participe à la disparition et à l'agrandissement des fermes, nous soutenons l'installation de millions de paysans pour une agriculture paysanne.
- Nolwenn : journaliste qui prépare un dossier sur les riverains des zones d'épandage de pesticides.
- Denis, membre de la Confédération paysanne 35 ; il nous informe que celle-ci va envoyer un courrier à tous les maires d'Ille et Vilaine pour les informer de leur volonté de sortir des pesticides.

1- Vie du Collectif

Adhésions

A ce jour, près de 290 adhérents (fin 2018 : 220)

Assemblée Générale 2020

Elle aura lieu **samedi 28 mars**.

Le lieu sera fixé dans les jours à venir.

Une petite équipe ira prendre connaissance de la salle : *Dany, Jacqueline, Marie France, Michel*

Nous avons échangé sur le thème de la table-ronde de l'après-midi. Plusieurs idées ont été émises concernant des intervenants (journalistes, médecins engagés pour la défense des victimes des pesticides, maires qui s'impliquent dans l'évolution des pratiques agricoles).

Financement participatif

Celui-ci est enfin lancé. Merci à *Jean-Luc* et la petite équipe qui a travaillé autour de lui.

Victimes des pesticides, ils ont besoin de nous

Il a été conçu en utilisant le site Helloasso ; un texte présente le Collectif, les raisons pour lesquelles nous lançons un financement participatif, comment sera utilisé l'argent (frais d'avocats, frais d'analyses par des laboratoires), le montant des dons (10 à 200 €) ; l'objectif est d'atteindre 10 000 € sur 3 mois.

Débat sur l'implication du Collectif dans les luttes agricoles

Suite à notre implication de plus en plus soutenue dans les questions et les combats du monde agricole, plusieurs d'entre nous se posent la question si nous ne risquons pas de nous disperser, de troubler l'image du Collectif bien identifié comme défenseur des victimes des pesticides et des riverains, voire de mettre au second plan, malades et riverains.

Ce débat est provoqué en particulier par l'acceptation par le groupe de coordination du Collectif de nous associer à un recours juridique contre l'autorisation du poulailler industriel de LANGOELAN (56) ; ce recours est porté par la Confédération paysanne 56, et soutenu par Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Solidaires. Notre engagement financier sera limité à 250 €.

A-t-on les moyens de nous investir dans ces luttes ? ne risque-t-on pas de nous disperser ? Le recours fait-il partie des objectifs statutaires du Collectif ? Ne faut-il pas réserver nos fonds au soutien des victimes ?

Il ne faut pas seulement dénoncer, mais aussi travailler sur les alternatives, y consacrer autant de temps qu'à la dénonciation.

Du débat ont émergé quelques idées principales : le Collectif est principalement mobilisé sur ses 2 objectifs (victimes, riverains) ; il n'est pas moteur dans ces autres luttes, mais en soutien. Le soutien financier limité auquel il s'engage, ne met pas en cause le soutien financier aux victimes des pesticides.

Ce que nous avons de commun avec d'autres associations (Confédération Paysanne, Eau et rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Faucheurs Volontaires, Pisseurs Involontaires de Glyphosate...), c'est d'être tous convaincus que le « modèle agricole dominant » représenté par la FNSEA est totalement nocif pour la santé publique et pour l'environnement.

Chaque association a son « point d'entrée » pour lutter contre ce modèle : les victimes des pesticides, les paysans, l'eau, la biodiversité, les OGM, l'interdiction du glyphosate etc...

Mais elles sont toutes solidaires des luttes de chacune des autres.

Dans le cas de la lutte contre les fermes-usines, en particulier contre l'autorisation du poulailler de LANGOELAN (56), coordonnée par la Confédération Paysanne du Morbihan, les associations Eau et Rivières, Bretagne Vivante, Solidaires et notre Collectif s'associent pour un recours en justice contre son autorisation.

Le rappel des statuts (art.2) confirme que l'implication dans les luttes agricoles est bien conforme à nos statuts :

L'association a pour objet d'agir, par tous moyens légaux, pour la défense de l'environnement et de la santé...

Elle se donne aussi pour missions d'alerter la population, les professionnels de santé et les pouvoirs publics sur les dangers de ces produits, de promouvoir les modèles alternatifs de production et de consommation, d'approfondir la réflexion et les connaissances des adhérents et du grand public dans ces domaines, d'unir ses forces avec des associations et organisations locales, régionales, nationales et européennes poursuivant les mêmes objectifs.

Lorient, vœu anti-pesticides

12 décembre : un vœu anti-pesticides a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal de LORIENT ; il a été écrit par le Collectif, à la demande de Alain LE BOUDOUIL , conseiller municipal. ([télécharger ici le document](#))

Quel modèle agricole en Bretagne ?

25 novembre à BETTON (35) : 70 personnes ont participé à une réunion « *Entre marché mondial et demande sociale, clés pour comprendre l'évolution de l'agriculture bretonne* » animée par René LOUAIL. ([télécharger ici le document support](#))

L'objectif de cette réunion était de décoder l'écart inquiétant entre les discours officiels presque « écologistes » de la Région et la réalité sous nos yeux : élevages industriels, méthaniseurs, bassines... illustrés par ce communiqué de presse de la Région Bretagne ([télécharger ici le document](#))

30 janvier à BETTON : dans une démarche constructive de proposition de solutions, le Collectif propose une réunion sur l'**AGROFORESTERIE**, animée par Guy QUEGUIGNER.

Soutien à la lutte contre les grands poulaillers

La Bretagne voit pousser d'immenses poulaillers industriels : LANGOELAN, NEANT SUR YVEL, PLAUDREN... impulsés en particulier par le groupe Glon / Sanders. Autour de la Confédération paysanne, des citoyens s'y opposent. Un groupe « fermes-usines » s'est constitué, auquel participe le Collectif.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/morbihan/morbihan-tous-les-projets-de-fermes-usines-qui-ont-agite-le-departement-6562432>

La région Bretagne a un double discours, porté en particulier par son vice-président Olivier ALLAIN, ancien président de la FNSEA 22 et la Chambre d'Agriculture 22 : d'une part, des déclarations sur « le bien-manger en Bretagne » et le soutien verbal à l'agriculture biologique, d'autre part le subventionnement assumé des poulaillers industriels (50 à 70 000€ par poulailler).

([télécharger ici le document](#))

Les poulaillers géants

les effets

▶ partout en Bretagne en particulier dans le Morbihan : LANGOELAN, NEANT SUR YVEL, SCRIGNAC, PLAUDREN...

▶ Immenses, denses (27 poulets au m²), sans lien au sol.

▶ Des poulets produits en 45 jours, alimentés au soja OGM importé, les fientes exportées dans d'autres régions de France.

▶ Les rejets : ammoniac, poussières fines chargées d'insecticides, vermifuges, antibiotiques et pesticides présents dans l'alimentation.

▶ subventionnés par la Région : 50.000 euros.

▶ éleveur "intégré", assume seul la prise de risques (technique, financier, sanitaire, climatique).

▶ ex : Glon/Sanders, propriété du groupe Avril, créé par Xavier Beulin, produit 2 millions de poulets par semaine.

détruisent l'emploi paysan

sont synonymes de perte d'autonomie et d'endettement

relèguent humains et animaux au rang d'outil au service de la seule rentabilité économique à court terme

engendrent utilisation accrue d'antibiotiques à cause de la concentration d'animaux

consomment OGM, pesticides, importations de soja incompatibles avec les enjeux climatiques actuels

renforce un système agro-industriel mortifère ; en amont : déforestation et importation d'Amérique du Sud ; en aval : exportation vers le Moyen-Orient ou l'Asie

Soutien à la lutte contre les méthaniseurs

Un projet est en cours à COMBOURG (35). Un collectif de riverains a obtenu l'annulation provisoire de son permis de construire. Nous avons participé à une réunion de ce collectif le **31 octobre** et soutenons son action. Pour plus d'infos, voir le diaporama de la réunion du 25 novembre ci-dessus.

Les méthaniseurs : les effets

Toujours plus d'azote : épandage de digestats qui participe à la dégradation de la vie microbienne, à l'appauvrissement en humus

Détournement des cultures d'une production alimentaire vers la production d'énergie

augmentation des importations de soja OGM en remplacement du maïs cultivé pour le méthaniseur.

effets néfastes de la culture du maïs :
hausse du coût du maïs : de 1000-1200 à 1800-2000 € l'ha
hausse de la consommation d'eau et de pesticides

Augmentation du prix des terres qui deviennent intransmissibles.

- Coût élevé pour la collectivité (subventions, caution)
- Bilan écologique global pire que celui de l'utilisation du pétrole ou du charbon :
Fuites de méthane, utilisation d'engrais et de gasoil pour cultiver le maïs en culture énergétique, déforestation en Amérique du Sud
- Odeurs, dysfonctionnement (risques d'explosion, d'incendie)
- Détérioration du réseau routier : routes pas assez larges, défoncées
- Bruits, noria de camions pour transporter les intrants et digestats.

Le but de la méthanisation n'est pas d'offrir une solution au réchauffement climatique, mais :

- de faire face au pic énergétique des années 2030-2040,
- de fournir un complément de revenus à l'agriculture industrielle
- et d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'agro-industrie.

Défense des mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) et l'agriculture biologique

12 décembre : Le Collectif a participé à la manifestation organisée à Rennes pour la défense des MAEC et le soutien à l'agriculture biologique.

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/bretagne-des-agriculteurs-demandent-un-soutien-ferme-de-l-etat-a-la-transition-en-agriculture-20191212>

2-Soutien aux victimes des pesticides :

Reconnaissance en maladie professionnelle :

Depuis le début de l'association en 2015, nous n'avons jamais été autant sollicités par des personnes malades.

Depuis la dernière réunion du 22 octobre :

- 10 nouvelles demandes de contacts !!
- 7 dépôts de demandes de reconnaissance en maladie professionnelle :
 - deux infirmières et une aide-soignante pour cancers (sein, colon, ovaires)
 - un paysan (35) atteint d'un myélôme
 - un paysan (35) atteint de parkinson
 - une paysanne (22) atteinte de parkinson
 - un paysan (29) atteint d'un lymphôme
- 2 reconnaissances en maladie professionnelle :
 - Un paysan (24) atteint de parkinson
 - Un paysan (29) atteint d'un lymphôme
- 3 taux d'Incapacité Permanente Partielle attribués et rente associée :
 - Un paysan (22) atteint de parkinson : 80%
 - Un paysan (35) atteint de parkinson : 80%
 - Un paysan (56) atteint de parkinson : 80%
- 2 refus de reconnaissance en maladie professionnelle
 - Une salariée agricole (35) ayant travaillé 30 ans dans des serres à tomates, atteinte de parkinson ; incompréhensible !
 - Un employé d'espaces verts (35) atteint de parkinson.

Au total :

- 10 personnes ont été reconnues en 2019, 22 depuis 2016.
- 23 demandes sont en cours
- 13 personnes reconnues, attendent leur taux d'IPP.

Nous sommes inquiets du nombre de paysans atteints d'un **glioblastome (tumeur cérébrale)**.

Actions de soutien

- Jean Claude CHEVREL : audience à RENNES pour « faute inexcusable » reportée
- Christian JOUAULT : audience à RENNES pour contester le refus de reconnaissance en maladie professionnelle reportée
- Claude le GUYADER : audience à ST BRIEUC pour « faute inexcusable » reportée

Pas de date fixée pour l'instant pour une nouvelle audience.

Victoires pour les salariés de Triskalia

- P. BRIGANT et C. LE GUYADER : le tribunal des prud'hommes de GUINGAMP condamne Triskalia à leur verser près de 110 000€, pour « licenciement sans cause sérieuse ». Ils ont donc reçu le maximum de ce qui pouvait être attribué.

- Noël POULIQUEN : le Tribunal de Grande Instance de VANNES condamne Triskalia pour « faute inexcusable ». Triskalia n'a pas fait appel de la décision. Audience pour évaluer le préjudice le **20 juin 2020**. Note : en même temps, Triskalia a été condamné pour discrimination syndicale à l'encontre d'un délégué syndical à Glomel (29). ([voir ici article de presse 1](#)) ([voir ici article de presse 2](#))

Projet d'action commune avec la Confédération paysanne

Un projet est en cours d'action commune par rapport aux maladies professionnelles.

Fonds d'indemnisation des victimes professionnelles des pesticides

Les députés ont adopté, mardi 29 octobre 2019, en première lecture, le [projet de loi de financement de la sécurité sociale](#) (PLFSS) pour 2020. L'Assemblée nationale a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des [produits pesticides](#), prévu par l'article 46 du texte. L'association Phyto-victimes se bat depuis 2016 pour la création de ce fonds, soutenue par des parlementaires. Mais hélas le résultat n'est pas à la hauteur des attentes :

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/pesticides-indemnisation-agriculteur-34335.php4>

Pour Me Lafforgue : *« c'est une usurpation, une manœuvre ; actuellement, ce n'est pas un fonds d'indemnisation, mais un simple réajustement pour les exploitants agricoles. De surcroît, aucune réparation intégrale des préjudices n'est prévue. Le gouvernement laisse penser qu'il s'agirait d'une avancée, il n'en est rien. »*

En ce qui concerne le Collectif, nous ne nous sommes pas investis dans le soutien à la création de ce fonds ; nous préférons renforcer le régime des maladies professionnelles et obtenir l'inscription aux tableaux, de nouvelles maladies (prostate, tumeurs cérébrales...).

3-Protection des riverains :

Distance de protection

L'échéance des 6 mois depuis l'annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la protection des riverains approche (26 décembre 2019). Le gouvernement devrait annoncer sa décision dans les jours prochains. Les journaux parlent de distances de protection de 5 ou 10 m, et 0 mètre si des chartes de bon voisinage sont signées !!!

Ces chartes de voisinage sont une mascarade appuyée par le gouvernement. En effet elles sont écrites et signées par les seuls défenseurs des pesticides, FNSEA et Jeunes Agriculteurs.

Rappelons que selon un sondage réalisé par Agir pour l'environnement, **96% des personnes interrogées par l'IFOP souhaitent interdire les pesticides à proximité des habitations.**

A noter que le gouvernement reste étonnamment silencieux quant à la publication des résultats des 53 000 contributions à la consultation publique sur les épandages de pesticides.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/12/13/pesticides-ou-sont-passees-les-53-000-contributions-de-la-consultation-sur-les-zones-d-epandage_6022708_3244.html

Dès officialisation de la position du gouvernement, nous prendrons contact avec les autres associations environnementales de terrain et il nous faudra de nouveau attaquer en Conseil d'Etat.

Actions de soutien aux maires suite aux arrêtés municipaux interdisant les épandages à moins de 150 m

Le 4 décembre, nous sommes allés soutenir le maire de St GONDRAN (35).

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-gondran-35630/saint-gondran-un-rassemblement-de-soutien-au-maire-6639647>

Soutien à Catherine FARGEAS à Larchamp (53)

Catherine et sa fille souffrent de plusieurs maladies dont le démarrage coïncide avec le changement d'environnement (prairies remplacées par du maïs) autour de leur maison nichée au fond d'un vallon.

Elle a porté plainte contre l'agricultrice et les 2 entreprises agricoles et plus récemment contre des menaces physiques.

Elle a demandé au procureur de la République que lui soient transmis les registres d'épandage, sans résultat à ce jour, en dépit de l'extrait du Règlement Européen n° 1107 du 21/10/2009 (non transcrit en loi française) :

3. article 67 : « Tenue des registres

Les producteurs, fournisseurs, distributeurs, importateurs et exportateurs de produits phytopharmaceutiques tiennent des registres des produits phytopharmaceutiques qu'ils produisent, importent, exportent, stockent ou mettent sur le marché pendant cinq ans au moins.

Les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques tiennent, pendant trois ans au moins, des registres des produits phytopharmaceutiques qu'ils utilisent, contenant le nom du produit phytopharmaceutique, le moment de l'utilisation, la dose utilisée, la zone et la culture où le produit phytopharmaceutique a été utilisé.

Sur demande, ils communiquent les informations contenues dans ces registres à l'autorité compétente. Les tiers, tels que l'industrie de l'eau potable, les distributeurs ou les habitants, peuvent demander à avoir accès à ces informations en s'adressant à l'autorité compétente. »

C'est ce qu'on appelle « la transparence et le dialogue » !

[Débat contradictoire sur les pesticides à ST JULIEN DE CONCELLES \(44\)](#)

Le 28 novembre, 440 personnes ont assisté et participé à un débat contradictoire sur les pesticides organisé par les Coquelicots de ST JULIEN DE CONCELLES (44). Du jamais vu ! En effet le climat est tendu dans cette commune maraîchère de 5500 ha de production maraîchère, couvertes de grandes serres appelées GAP (Grand Abri Plastique).

Participaient au débat le président de la FDSEA 44 (M. TRICHET), de la Conf 44 (D. DENIAUD), de la fédération des maraîchers nantais (P. RETIERE), et de notre association (M. BESNARD).

Débat sans concession, avec les témoignages de Christian et Gilles, adhérents et victimes des pesticides. ([voir ici article de presse 1](#)) ([voir ici article de presse 2](#))

[Présentation du cas de cancer d'un enfant à SABLAT \(24\)](#)

Nous sommes en contact avec une famille d'une petite commune de Dordogne dont l'enfant de 5 ans est atteint d'une leucémie lymphoblastique. L'émotion est grande dans le village et le maire se sent très concerné. Les agriculteurs voisins se sont engagés à changer leurs pratiques : le producteur de noix arrête d'épandre du glyphosate au pied des noyers et de traiter ses arbres contre la mouche du brou de noix ; le producteur de maïs laissera une bande enherbée de 80 m, fauchée une fois par an.

Chantal nous indique le du taux de cancer des enfants augmente de 1% chaque année en France !

[Betton : réunion riverains et agriculteurs](#)

Suite aux démarches entamées depuis plusieurs mois auprès de la mairie par le groupe des Coquelicots et le Collectif, une réunion entre agriculteurs de la commune et riverains est prévue le **16 décembre**.

Notre objectif est de faire connaissance, ensuite de rechercher ensemble les moyens d'éloigner les pesticides des habitations. L'idée n'est pas de débattre pour ou contre les pesticides, mais d'avancer concrètement ensemble.

[Pisseurs involontaires de glyphosate](#)

27 novembre : 87 plaintes ont été déposées au Tribunal dont plusieurs membres du Collectif

[Action à PHYTEUROP à MONTREUIL BELLAY \(49\) :](#)

7 décembre : le Collectif a participé à un rassemblement devant l'usine Phyteurop, site classé Seveso seuil haut. Il fabrique et stocke des pesticides.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/maine-et-loire/saumur/rassemblement-anti-pesticide-devant-usine-phyteurop-pres-saumur-reuni-centaine-personnes-1759789.html>

4- Evènements à venir :

					Organisateur
13-janv.-20	20h	MURS ERIGNE	49	échanges sur la sortie des pesticides	Confédération paysanne 49
janvier 2020		ST BRIEUC	22	Conférence débat sur le modèle agricole	
25-26 janv 2020		PLESCOP	56	FORUM SOCIAL LOCAL	FSL
30-janv.-20	20h	BETTON	35	conférence sur l'agro-écologie	Collectif
fevr 2020	20h30	CORNE	49	projection de "un autre chemin" et débat sur pesticides et santé	CEVA49
fevr 2020	20h	BREAL SOUS MONTFORT		projection de "un autre chemin" et débat sur pesticides et santé	Coquelicots
14-févr.-19	20h	PLOERMEL	56	Conférence débat sur le modèle agricole	
23-mars-20	20h	ANGERS	49	projection de "un autre chemin" et débat sur pesticides et santé	Semaine alternatives aux pesticides

5- Evènements depuis le 22 octobre 2019 :

					Organisateur
7-nov.-19	14h30	VITRE	35	Ciné-débat "un autre chemin"	CSF (confédération syndicale des familles)
12-nov.-19	14h30	BREAL SOUS MONTFORT	35	Ciné-débat "un autre chemin"	CSF
28-nov.-19	20h	ST JULIEN DE CONCELLES	44	Débat sur les pesticides	Coquelicots

6- Liens et infos

- vidéo réalisée par des jeunes cinéastes rennais du collectif « le vent se lève » :

<https://www.youtube.com/watch?v=4zPF3KDYi4M>

- pétition pour l'interdiction des SDHI :

<https://www.cyberacteurs.org/cyberactions/lansesdoitfaireinterdirelessdhi-3418.html>

- pour cet hiver, présentation par Chantal des soins par les plantes pour se préparer à l'hiver ([télécharger ici le document](#))

7-Prochaine réunion :

Mardi 28 janvier 2019 à 20h00

Espace Anita Conti – 10 rue du Trégor –

35830 BETTON